



## Coupes Départementales des Cross-Country 2010

### REGLEMENT

**Art 1 : Le Comité Départemental de la Sarthe d'Athlétisme organise les Coupes Départementales de Cross au travers de sa Commission des Courses Hors-Stade.**

**Art 2 : Les Coupes ont pour objet :**

De récompenser les meilleurs athlètes licenciés dans les Clubs sarthois d'Athlétisme, dans chacune des catégories suivantes :

- Benjamin(e)s (1997/1998)
- Minimes H et F (1995/1996)
- Cadet(te)s (1993/1994)
- Juniors H et F (1991/1992)
- Les Espoirs H et F seront classés avec les seniors H et F (1990 à 1969)
- Vétérans H, il y aura 2 classements : V1 (1970 à 1961) et V2 et au-delà (1960 et avant)
- Les Vétérans F seront classés dans un seul classement.

Cette Coupe Départementale des Cross à pour but d'inciter les Clubs et athlètes sarthois à participer aux compétitions organisées par nos clubs dans notre département.

**Art 3 : Les cross suivants figurent au calendrier des Coupes 2010 :**

10/01/2010 : Départementaux de Cross à Montfort le Gesnois

17/01/2010 : Cross Ouest-France

14/02/2010 : Cross de Vibraye

11/2010 : Cross de l'USM

11/2010 : Cross d'Allonnes

12/2010 : Cross de Montfort le Gesnois

12/2010 : Cross de St Mars le Brière

Si toutefois une nouvelle organisation devait avoir lieu avant fin 2010, elle serait intégrée à la coupe des Cross.

**Art 4 : Licences :**

Seuls les athlètes licenciés le jour de la compétition seront classés.

**Art 5 : Attribution des points :**

Pour les 15 premiers, les points seront attribués pour les Cross énumérés à l'Art 3 de façon suivante :

25 / 21 / 18 / 16 / 14 / 12 / 10 / 8 / 7 / 6 / 5 / 4 / 3 / 2 / 1

Sauf pour les Championnats Départementaux où seront pris les 20 premiers :

30 / 27 / 24 / 22 / 20 / 18 / 16 / 14 / 12 / 11 / 10 / 9 / 8 / 7 / 6 / 5 / 4 / 3 / 2 / 1

**Art 6 : Mode de Calcul individuel :**

Chaque athlète additionnera les points marqués lors des différents cross auxquels il aura participé. Toutefois, il ne sera retenu que 6 résultats pour les benjamin(e)s. Pour les minimes et pour les autres catégories tous les cross sarthois FFA seront pris en compte. En cas d'ex-æquo, c'est le classement des Départementaux qui sera déterminant.

**Art 7 : Mode de Calcul par équipe :**

Challenge par Equipe (hommes, femmes, mixte) : tous les athlètes de chaque club, classés dans les 15 premiers des classements généraux de chaque catégorie, rapporteront :

25 / 21 / 18 / 16 / 14 / 12 / 10 / 9 / 8 / 7 / 6 / 5 / 4 / 3 / 2 / 1 points

**Art 8 : Engagements :**

Les Clubs, lors de leurs engagements auprès des organisateurs devront veiller à bien préciser les catégories, afin de faciliter la tâche du Comité Départemental dans le classement de cette coupe départementale.

**Art 9 : Cross Court :**

Le Cross court comptera désormais pour la coupe des cross (seulement les catégories espoirs, seniors et vétérans)

**Art 10: Cadet et Junior (H et F) :**

Les cadet(te)s et les juniors H et F devront courir dans leurs catégories d'âge.

**Art 11: Cross Ouest-France :**

Pour le cross Ouest France compteront, les cross As (H et F) et les cross dédiés aux catégories (espoirs et seniors H et F et course vétérans) ce sont souvent des courses annexes. Les points attribués seront les mêmes que pour les courses as H et F.

**Art 12: Les Classements :**

Les classements seront gérés par le Comité Départemental de la Sarthe.

Fait à Le Mans le 18 novembre 2010 par le Responsable CSO du Comité Départemental.

Validé par le Bureau du Comité le 23 novembre 2010.